

D2025-110

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 16 octobre 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vérène, CANAVEIRA Antonio, BELZANNE Arnaud, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Bruno TIRADON

Procurations : Delphine LINGEMANN à Christine BIGOURET-DENAES

Jean-Luc MEYER à Lucie MAHE

Virginie MICHEL à Vérène SOLELIS

Stéphane COURNOL à Isabelle COQUEL

Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 5 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Castel Bristol – Avenant à la convention d'occupation temporaire

Rapporteur: M. Jean-Louis CELSE, Conseiller municipal délégué

Il est rappelé au Conseil municipal sa délibération n°D2020-079 du 2 décembre 2020, modifiée par la délibération n°D2021-038 du 21 juin 2021, autorisant M. le Maire à signer avec l'Association Hospitalière Sainte Marie (AHSM) une convention d'occupation temporaire du bâtiment accueillant l'EHPAD Castel Bristol, dont l'activité a été reprise par l'AHSM par un apport partiel

D2025-110

d'actif de la branche complète et autonome d'activité de gestion de l'EHPAD « Le Castel Bristol » signé le 21 juillet 2020 et modifié par avenant signé le 15 décembre 2020.

Cette convention, signée le 30 juin 2021, a fait l'objet d'un avenant signé en date du 9 juin 2022 pour reporter la libération des locaux par l'AHSM au plus tard au 31 décembre 2025 suivant la délibération n°2022-038 en date du 2 juin 2022.

Suite à un entretien avec les représentants de l'AHSM le 2 septembre 2025, confirmé par courrier reçu en Mairie de Royat le 25 septembre 2025, l'AHSM sollicite le bénéfice des locaux du Castel Bristol jusqu'au 31 décembre 2027.

Le projet d'avenant à la convention d'occupation temporaire a pour objet de modifier les articles suivants :

- **5- Durée** : la fin de la convention est fixée au 31 décembre 2027
- **12- Redevance** : la mise à disposition est arrêtée moyennant une redevance annuelle de 115 000 €, réactualisable chaque année sur la base de l'indice Insee de la Construction (ICC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 votes contre : MM BERNETTE et JOUFFRET) d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lucie Mahe".